



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Mardi 24 mai 2022 à 19h00

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 14 Conseillers présents : 13
Absent : 0 Excusé : 1

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Obenheim se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par voie électronique, par M. le Maire Rémy SCHENK le seize mai deux mille vingt-deux, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

- Point 1 :** Présentation d'un avant-projet – Lotissement 1AU
- Point 2 :** Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 avril 2022
- Point 3 :** Aménagement cyclable entre le collège de Gerstheim et la commune de Daubensand sur le ban communal d'Obenheim : Convention de mise à disposition
- Point 4 :** Demandes de subventions
- Point 5 :** Salle des fêtes – rapport de la commission
- Point 6 :** Communications et informations diverses

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de M. Rémy SCHENK, Maire d'OBENHEIM.

Présents : Rémy SCHENK, Florence ZEYSSOLFF, Bruno HEILBRONN, Valérie VALIAME, Jeanine RICCOBENE, Dominique LEHMANN, Nadine GEYER-HEILBRONN, Lucy HUET, Sylvain BELLOTT, Céline GOETZ, Gilles FAVARD, Fanny LECERF, Vincent FAHRER.

Excusé : ➤ Nicolas MULLER donne procuration à Bruno HEILBRONN

L'assemblée délibérante décide de désigner Mme Catherine HIRN, adjointe administratif principal, comme secrétaire de la présente séance.

1. Présentation d'un avant-projet – Lotissement 1AU

Un aménageur foncier « La Foncière du Rhin » représenté par son gérant, M. RIETSCH Pierre-Yves et son collaborateur, M. THERME Christophe, présentent cette société familiale créée en 1995 et locale, dont le siège est situé à Sélestat.

M. MULLER Arthur, architecte, présente un visuel de projet pour un futur lotissement dans la zone 1AU au lieu-dit Kleinfeld où la surface du terrain est de 0,9108 ha.

Actuellement, le terrain est considéré comme un verger.

Le projet proposé a été étudié selon les réglementations du Plan Local d'Urbanisme de la commune, du SCOTERS et des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Le projet consiste à créer 18 logements, dont 16 maisons individuelles et 2 bâtiments de 4 logements aidés. Les terrains sont repartis entre 3,8 ares et 5,8 ares. Une voirie centrale ainsi qu'une aire de retournement sont prévues. Ci-dessous le plan du projet.



Les élus soulignent le problème de stationnement et souhaitent que quelques places soient rajoutées.

D'autres aménageurs fonciers présenteront leurs projets pour cette même zone. Les membres du Conseil Municipal statueront d'ici l'automne 2022.

2. Approbation du Procès-verbal du 05 avril 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à **14 voix POUR** dans la forme et rédaction proposées. Il est procédé à la signature.

3. Aménagement cyclable entre le collège de Gerstheim et la commune de Daubensand sur le ban communal d'Obenheim : Convention de mise à disposition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'aménagement et l'utilisation de tout ou partie de parcelles communales par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, pour la création d'un aménagement cyclable entre le collège de Gerstheim et la commune de Daubensand, sur le ban communal d'Obenheim.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition entre la commune d'Obenheim et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein devra être signée, afin d'autoriser la

Communauté de Communes à réaliser les travaux d'un aménagement ouvert aux modes actifs dans l'emprise, en tout ou partie des terrains appartenant à de la commune d'Obenheim :

- Section 3 – parcelle n°187, surface nécessaire au projet : 2054 m² ;
- Section B – parcelle n°1337, surface nécessaire au projet : 390 m² ;
- Section B – parcelle n°1338 en totalité ;
- Section B – parcelle n°1336 en totalité ;
- Section B – parcelle n°1335, surface nécessaire au projet : 119 m² ;
- Section B – parcelle n°1688, surface nécessaire au projet : 2054 m².

Les travaux de grosses réparations (renouvellement de la couche de roulement, réparations d'affaissements et dégâts d'orage, etc.) seront réalisés, avec l'accord de la commune et selon nécessité, par la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein versera aux exploitants des terrains concernés les indemnités pour perte de revenu, les indemnités pour perte de fumure et l'indemnité de libération rapide des terrains, basées sur l'estimation de la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **9 voix POUR, 3 voix CONTRE** (LEHMANN Dominique – BELLOTT Sylvain – FAHRER Vincent), **2 ABSTENTIONS** (GOETZ Céline – HUET Lucy) décide :

- **D'APPROUVER** le projet de convention avec la Communauté de Communes,
- **DE TRANSMETTRE** la liste des exploitants des parcelles concernées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces y afférentes.

4. Demandes de subventions

Association Sportive d'Obenheim :

M. le Maire soumet à l'Assemblée une demande de subvention émanant de l'Association Sportive d'Obenheim.

L'Association Sportive d'Obenheim présente la facture acquittée ci-dessous :

- TerraGreen concernant l'engrais pour le terrain de foot pour un montant de 648,00 € TTC
Donc un total de **648,00 € TTC**.

Il est proposé une subvention du montant égal à la facture soit **648,00 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité à **14 voix POUR** :

- **DECIDE D'OCTROYER** une subvention égale au montant de la facture, soit un montant de **648,00 €** dont les crédits sont inscrits et suffisants à l'article 65748 « subvention de fonctionnement » du budget primitif 2022.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant de signer tout document afférent à la présente délibération.

Amicale des Maires du Canton d'Erstein

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement de l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein dont il est le trésorier.

Cette association a pour mission de favoriser le convivialité et l'animation des collectivités dans le cadre du canton d'Erstein.

Les ressources financières de l'Amicale sont constituées par les cotisations des membres, à savoir les maires du canton et des subventions que peuvent leur accorder les collectivités locales.

Lors d'une assemblée générale statuant sur les comptes, il a été décidé de faire appel à la générosité des communes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- **D'OCTROYER** une subvention de **150 €** à l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein.

Les crédits suffisants sont votés à l'article 65748 du budget primitif 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité à **14 voix POUR**.

4. Salles des fêtes – rapport de la commission

Monsieur Bruno HEILBRONN, adjoint au maire et président de la commission, prend la parole et donne lecture du compte – rendu de la dernière réunion de la commission qui a eu lieu le 20 avril dernier.

Lors de cette réunion, Monsieur DIEFFENBACHER, architecte était présent.

Trois solutions sont présentées par la commission, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur chacune d'elle.

Première solution : La mise en place d'une extension à la salle des fêtes (côté gauche du bâtiment) en fonction de la demande des associations. Il faudra également prévoir une isolation extérieure des façades et de la toiture du bâtiment existant ainsi que le ravalement des façades.

Deuxième solution : La construction d'un nouveau bâtiment « maison des association » à l'arrière de la salle des fêtes actuelle.

Troisième solution : La démolition totale de la salle des fêtes suivi de la reconstruction d'un nouveau bâtiment selon les nouvelles normes en vigueur.

Monsieur le Maire présente un plan global de la salle des fêtes, lors de travaux effectués en 1988, où la toiture présente une isolation de 60mm.

Après quelques minutes de débats, l'ensemble du Conseil Municipal propose aux membres de la commission « salle des fêtes » de continuer le travail selon la première solution, à savoir la création d'une extension de la salle des fêtes, l'isolation extérieure et le ravalement des façades.

6. Communication et informations diverses

Ecoles : Monsieur le Maire remercie Mesdames Jeanine RICCOBENE et Céline GOETZ pour leur aide auprès de l'école maternelle lors de l'absence de notre ATSEM.

Appariteur : Le prochain bulletin communal sera imprimé courant du mois de juin.

Cimetière : Certaines tombes ne sont malheureusement plus entretenues.

Fête des séniors : La fête des séniors aura lieu le 04 décembre 2022.

Réunion de Conseil Municipal : Les prochaines réunions du Conseil Municipal seront à nouveau ouvertes au public.

Terrain de pétanque : La poursuite des travaux aura lieu prochainement.

Dates des prochaines séances :

Le lundi 20 juin 2022

Les séances sont prévues à 20h.

Dates à retenir :

Dimanche 12 juin : Election législatives – 1^{er} tour

Dimanche 19 juin : Election législatives – 2^{ème} tour

La séance est levée à 22h00.